

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-279/11/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DGRF 11/6487/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;

- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative, de la filière technique et de la filière sanitaire et sociale de la fonction publique territoriale ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC en date du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir sept postes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Chargé d'affaires promotion économique (Direction de Pôle Economie et Attractivité du Territoire)
 - Responsable Presse (Direction de la Communication)
 - Chef du service aux Entreprises (Direction de Pôle Economie et Attractivité du Territoire)
 - Ingénieur expert télécom-téléphonie (Direction de Pôle Systèmes d'Information)
 - Géomaticien (Direction de Pôle Aménagement Urbain et Cadre de Vie)
 - Directeur du budget et de la programmation (Direction de Pôle Finances)
 - Conseiller technique Relations extérieures et Culture (Cabinet du Président)
- **1/ Chargé d'affaires promotion économique** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Economie et Attractivité du Territoire.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service :

- Mise en œuvre de la stratégie de communication du service
- Réalisation d'outils de communication
- Organisation de la présence de MPM aux salons internationaux
- Mise en œuvre d'opérations de relations publiques
- Montage de procédures d'achat public (MAPA)
- Suivi des relations avec les prestataires de service.

Profil : Formation supérieure. Connaissance des organismes publics ou privés travaillant dans le domaine des relations internationales et des collectivités locales. Maîtrise de l'anglais.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **2/ Responsable Presse** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction de la Communication :

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de la Communication :

- Gestion des relations Presse
- Coordination et suivi de l'information générale et technique sur l'ensemble des compétences
- Evaluation, proposition, mise en œuvre et suivi des outils relatifs aux relations avec la presse : événementiels (relances, interviews, conférences, voyages et visites) et rédactionnels (dossiers, communiqués, discours...)
- Coordination d'équipe, gestion de planning et budget.

Profil : Bac+3 minimum. Expérience professionnelle indispensable, si possible en qualité de journaliste. Excellente connaissance du monde des médias.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché principal territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **3/ Chef du service aux Entreprises** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Economie et Attractivité du Territoire :

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de Pôle Economie et Attractivité du Territoire :

- Définition et coordination de la politique de services aux entreprises en vue de mettre en œuvre des actions pour l'attractivité du territoire
- Gestion et animation de l'équipe opérationnelle des chargés d'affaires en fonction dans le service
- Proposition et gestion du budget consacré à la politique de service aux entreprises
- Contribution à l'élaboration, l'évolution et l'évaluation de la stratégie et des programmes de développement économique de la Communauté Urbaine

Profil : Formation supérieure de type ESC, IEP. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires, auprès d'une grande collectivité, d'une agence de développement ou d'une chambre consulaire.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'administrateur hors classe territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **4/ Ingénieur expert télécom-téléphonie** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Systèmes d'Information :

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Systèmes et Réseaux :

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011

- Définition de l'architecture de télécommunication et de téléphonie
- Gestion des infrastructures de téléphonie et de télécommunication
- Etude et mise en œuvre des convergences technologiques des moyens de communication : fixe/mobile, voix/données/images/vidéo, convergence ToIP
- Contrôle de la qualité des services de télécommunication
- Veille de l'application de la réglementation et des procédures internes
- Assistance aux utilisateurs
- Participation au bon fonctionnement du système de téléphonie et de télécommunication en garantissant le maintien des différents équipements et de leurs logiciels associés
- Veille technologique prospective

Profil : Formation Bac+4. Expérience et maîtrise avérée dans la télécommunication.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **5/ Géomaticien** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Aménagement Urbain et Cadre de Vie :

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Information Géographique :

- Structuration et paramétrage de l'outil et des données
- Conception et suivi des cartographies liées aux documents d'urbanisme et de foncier
- Paramétrage, modélisation et réalisation des opérations d'échanges et d'éditions
- Contrôle des travaux des bureaux d'études
- Traitement des données pour l'analyse et la conception cartographique
- Gestion des liens entre les données sur SIG et celles aux autres formats (DWG, DXF, PDF...)

Missions annexes :

- Réalisation de la mise en page de panneaux d'information dans le cadre des concertations publiques
- Fonction d'assistance aux utilisateurs du SIG et de l'intranet SIG, sauvegarde des informations, diffusion au format numérique et lien avec le CRIGE-PACA

Profil : Bac+4. Maîtrise des concepts et applications des SIG. Connaissance des fondamentaux de la fonction publique territoriale.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **6/ Directeur du Budget et de la Programmation** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Finances :

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de Pôle Finances :

- Analyse, expertise, force de proposition dans le domaine financier
- Préparation du budget en relation avec l'ensemble des directions, élaboration de documents budgétaires et des rapports d'analyses
- Contrôle et suivi de l'exécution budgétaire
- Assistance et conseils aux directions en matière de gestion comptable, fiscale et financière
- Participation à l'optimisation des recettes et à l'animation de l'observatoire fiscal
- Participation à l'optimisation des moyens de financement (emprunts, subventions...)
- Participation à l'identification et à la gestion des risques financiers inhérents à la collectivité
- Elaboration et coordination du programme pluriannuel des investissements
- Etudes rétrospectives et prospectives nécessaires à la stratégie financière de la collectivité
- Assistance permanente des directions de la gestion des opérations en AP/CP
- Mise en place et suivi des instruments de pilotage, de contrôle et d'évaluation de l'activité
- Direction et animation des 3 services de la direction et des équipes

Profil : Formation BAC+4. Compétences avérées en comptabilité publique. Maîtrise des réglementations applicables aux EPCI. Bonnes connaissances économiques, financières et fiscales. Expérience en management d'une équipe.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché principal territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **7/ Conseiller Technique Relations extérieures et Culture** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché au Cabinet du Président :

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur du Cabinet du Président :

- Interface entre le Cabinet du Président et les différents organismes, instances, associations institutionnelles et d'élus, locales et nationales, en relation ponctuelle, collatérale ou de partenariat avec la Communauté Urbaine (ACUF, ACDF...)
- Interlocuteur dédié pour le Cabinet du Président des différents acteurs de Marseille Provence Capitale de la Culture 2013 et de l'association organisatrice ; préparation des opérations, dossiers ou documents de travail afférents
- Chargé pour le Cabinet plus particulièrement des dossiers relatifs à la culture, au développement économique, à la cohésion sociale, au développement durable et à l'attractivité des territoires
- Suivi et coordination des actions et des interventions liées à ces domaines

Profil : Formation supérieure en communication, journalisme ou lettres. Connaissance des collectivités locales. Expérience similaire souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché principal territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou, par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI